

**Conseil d'administration n° 14
séance du 16 mars 2022**

Délibération n° 2022-03.07 relative à l'adhésion au dispositif ministériel de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 relatif à la procédure de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au sein du ministère des armées, notamment son article 1al 3.

Considérant le projet de convention en cours de validation au MINARM, relative à la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes, ouvert aux agents civils et militaires, apprentis et stagiaires, employés par les établissements publics sous tutelle,

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, donne un accord de principe à la directrice générale de l'École de l'air et de l'espace pour mettre en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes, dans le cadre d'une convention passée avec le ministère des armées, au titre de l'arrêté cité en référence.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Absent : 2

Le Président du conseil d'administration,



CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL